

République Française

Département du Finistère

COMMUNE DE POUILLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : **17/09/2026**

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de POUILLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien THOMAS, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Marie Pierre BARIOU, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Sébastien THOMAS et Madame Marina LE DRO, absente.

Monsieur François GUET a été élu secrétaire de séance.

LOTISSEMENT PARK AR LEUR : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation doit être rectifiée sur le budget du lotissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311.1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 6 mars 2026 adoptant le budget lotissement Park ar Leur 2026,

Considérant la nécessité de procéder à une modification de crédit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre/compte	Montant
011	-600.00
605 Achat de matériel	-600.00
66	+ 600.00
66111 Intérêts emprunts	+ 600.00
TOTAL	0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sébastien THOMAS

